
Arrêté du Président

N° 2025-149

MB/VM

OBJET : Concours externe sur titres et concours interne sur titres d'accès au grade de conseiller territorial socio-éducatif – session 2025 – Arrêté portant liste des candidats admis

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L 325.19, L522-1, L522-23 à L522-31, L523-1, L523-3 à L523-6,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-648 du 18 juillet 2013 modifié fixant les règles d'organisation générale et les épreuves des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs.

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté n°2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n°2022-244 du 14 septembre 2022, donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours.

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et des examens professionnels entre les centres de gestion de l'inter région Ile-de-France / Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté n°2024-201 du 10 septembre 2024 portant ouverture d'un concours externe sur titres et d'un concours interne sur titres d'accès au grade de conseiller territorial socio-éducatif territorial, session 2025,

Vu l'arrêté n°2024-319 du 24 décembre 2024 portant liste des admis à concourir à la session 2025 des concours externe et interne de conseiller socio-éducatif territorial,

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 24 juin 2025, fixant la liste des candidats admis aux concours,

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats déclarés admis à la session 2025 des concours externe et interne de conseiller territorial socio-éducatif, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à **quatre-vingt (80)** admis, répartis comme suit par voie de concours :

Concours externe	Concours interne
4	76

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis.

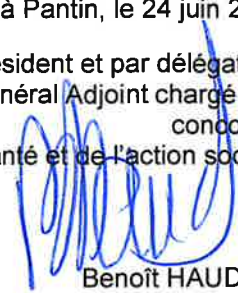
Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le 02/07/2025.....



Fait à Pantin, le 24 juin 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des
concours,
de la santé et de l'action sociale


Benoît HAUDIER

Annexe à l'arrêté n°2025-149 du 24 juin 2025 portant liste des admis aux concours externe et interne de conseiller socio-éducatif territorial

- Session 2025 -

Liste des candidats admis

Concours externe

BOSCUS Julie
HILL Marie-Anila

LAVAINIE Virginie
STAËHLI Sophie

Concours interne

ABAUZIT Virginie
ALFONSO Raquel
ALLART Karima
ALVES LIMA Elena
ARNAUD Léna
BAHFIR Farida
BAZIL Aurélie
BELKADI Atimade
BENLAFKIH Khaled
BERTIN Céline
BIENVENU Astrid
BRANCO-DELAGNEAU Nathalie
BRIAND Stéphanie
CAZES Charlotte
CELY Sylvie
CENAC Beatrice
CHAMPLON-CHAPOT Emilie
COHU Frédéric
COIMET Jérôme
DAHMANI Laetitia
DAHMANI Lydia
DELANNOY Florence
DELSAUX Élise
DEVILLARD Emmanuelle
FORTAT Virginie
FOURNIER Fabienne

FREMIN Dominique
GAILLOU Sandrine
GAJEWSKI Magali
GARCIA Caroline
GARCIA Erika
GAUGUET Céline
GILBERTON Céline
GOURLAY Pauline
GUÉ Claire
HERBERT Isabelle
JACQUIER Cathy
JALET Sonia
JEHANNE Typhaine
JOSSEAUME Delphine
JOUAN Clément
KAFOU Malika
LABERGÈRE Valérie
LAMOUREUX Sarah
LE BRETON DE LA PERRIERE Aude
LEFEBVRE Kaltoum
MAHEAS Yannick
MALCUIT Mélanie
MALINUR Lovely
MATHIEU Josiane
MENANT Anne-Claire
MOHAMMAD Samina

MONIER Laila
MOREAUX Carine
MURAT Natacha
OLEK Vanessa
PAMBOU Thierry
PAQUIET Loïse
PERIE Cécile
PETITPREZ Emilie
PINTO Brigitte
PORTALIER Mélodie
PRIAM Erika
PRUE Laureline
RAYNAUD Pascale
RIBEIRO Laura
RILLIARD Adeline
RIOU Christelle
RONDOL Florence
SCHMITT Sandrine
SELMI CONTESSI Caroline
STASSINET Fanny
THIAM BOYE Hawa
TOURELLE Flore
VACHON Elise
VILLAIN Céline

Arrête la présente liste à quatre (4) candidats admis pour le concours externe et à soixante-seize (76) candidats admis pour le concours interne.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr
Le 02/07/2025.....



Fait à Pantin, le 24 juin 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des
concours, de la santé et de l'action sociale

Benoît HAUDIER

L'intéressé, s'il désire contester cette décision, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).